

241
André Marcel
Cahon.

J'an mil neuf cent dix-sept, le vingt-trois juillet à dix-neuf heures du soir, Monsieur Joseph Alexandre Dufrenoy chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller municipal, délégué aux fonctions d'officier de l'état civil de la Ville d'Amiens avons transcrit littéralement ce qui suit.
L'an mil neuf cent dix-sept, le huit du mois d'avril,

vingt heures vingt minutes étant à Vertain (Aisne) acte de décès de André Marcel Cahon, soldat de 2^e classe au 31^e régiment d'infanterie, n^o 1269 au recensement d'Amiens, né le vingt-cinq septembre mil huit-cent quatre-vingt-dix-sept à Amiens (Somme), décédé au bois des Buttes, près Pontavert (Aisne), le vingt-deux mars mil neuf cent dix-sept à dix-huit heures, tué à l'ennemi. Mort pour la France, fils de Zoë Euphrasie. Étant donné les circonstances de guerre nous n'avons pu nous faire porter auprès de la personne décédée. Dressé par moi René Paul Adolphe Lussiez, sous-lieutenant au 31^e régiment d'infanterie, titulaire de la Croix de guerre, officier de l'état civil, sur la déclaration de Maurice Lejeune, âgé de 20 ans, soldat de 2^e classe au 31^e régiment d'infanterie et de René Moreau, âgé de 20 ans, soldat de 2^e classe au 31^e régiment d'infanterie, témoins qui ont signé avec moi, après lecture, signé : Lejeune; Moreau. L'officier étranger d'officier de l'état civil, signé : Lussiez. Vu par nous Friederich Emile Constant, adjoint à l'intendance chargé de la sous-intendance de la 10^e Compagnie d'infanterie. Signé : Friederich. Mention additive (vu du 30 sept 1915). L'acte ci contre est incomplet sur les points suivants. Le défunt domicilié en dernier lieu avec sa mère, à Amiens (Somme) 23 place Vogel, était célibataire. Parce le douze juillet mil neuf cent dix-sept. Le Ministre de la Guerre, par délégation, le chef du Bureau des archives administratives. Signé : Ellisible. Bon acte.

PHOTOCOPIE CONFORME A L'ORIGINAL



AMIENS, le

Pour le Maire
et par délégation

29 FEB. 2012

Friederich

V. MAILLY

Louis Joseph Georges
Boutemy

"Mort pour la France"
mentionné le vingt-septembre mil neuf cent quinze
par son fils

Et an mil neuf cent quinze, le dix-neuf avril, à onze heures du matin, nous, Léophile François, adjoint et délégué du maire de la Ville d'Amiens, faisant les fonctions d'officier de l'état civil, avons transcrit ce qui suit : Mil neuf cent quatorze, le dix-neuf octobre, à douze heures du matin, étant à Soupir (Aisne), acte de décès de Boutemy Louis Joseph Georges, chasseur de deuxième classe du quarante-huitième bataillon de chasseurs à pied, matricule quatrecent quarante-huit, étudiant en droit, né le vingt-deux février mil huit cent quatre-vingt-neuf, à Amiens (Somme) domicilié en dernier lieu à Amiens, soixante-et-onze, rue Valentin Hauy, décédé aux tranchées de Soupir (Aisne) le dix-neuf octobre mil neuf cent quatorze à onze heures du matin sur le champ de bataille ; fils de Louis Bouscain et de Quenige Marie Josephine Rose - Célibataire. Conformément à l'article soixante-dix-sept du Code civil, nous nous sommes transportés auprès de la personne décédée et assuré de la réalité du décès. Présent par nous, Lieutenant Rocourt Benjamin Crimé, quarante-huitième bataillon de chasseurs, officier de l'état civil, sur la déclaration de Jules Hénin, chasseur de deuxième classe et de Malle Maurice, tous deux du quarante-huitième bataillon de chasseurs à pied. Témoins qui ont signé avec nous, après lecture - signé : J. Hénin - Malle - l'officier de l'état civil, signé : B. Rocourt. Suite la légalisation.
Dont acte.

PHOTOCOPIE CONFORME A L'ORIGINE
AMIENS, le



Pour le Maire
et par délégation

29 F^{IV} 2012

V. MAILLY